CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

START PEOPLE

L'INTÉRIM

C'EST TRIME ET TAIS TOI !

NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !

CAR DES DROITS NOUS AUSSI ON EN A !!!!

QUELQUES INFOS UTILES :

!

DROIT AUX DIVERSES PRIMES (13ème MOIS, IFM, CP…)

S'il existe un treizième mois dans l'entreprise utilisatrice dans laquelle vous travaillez, vous avez le droit d'en bénéficier comme tout salarié de cette entreprise. Soyez vigilants ! (renseignez-vous sur les conditions à remplir ou contactez-nous !)

Les IFM et les CP doivent être payés **à la fin de chaque contrat de mission** (sauf en cas de formation) et non pas être décalés à plus tard. c'est un droit. Réclamez-les à votre agence ! (si vous ne les voyez pas sur votre fiche de paie).

Demandez une Attestation Assedic retraçant toute votre carrière chez Start People et vérifiez si vous les avez bien **toutes** perçues…..Attention….Surprises !!!!!!

DROIT A LA FORMATION

Vous avez droit à différentes formations comme le CIF(Congé Individuel de Formation), le DIF (le Droit Individuel de Formation), la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), le CIPI (Contrat d'Insertion Professionnel Intérimaire), le CDPI (Contrat de Développement Professionnel Intérimaire). Vous pouvez vous renseigner sur le site *faftt.fr* ou auprès de votre agence.

DROIT AUX AVANTAGES DU FASTT

Le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) vous propose, en cas de mission éloignée de chez vous : une location de voiture à 5€/jour, des logements provisoires … pour connaitre d'autres avantages, vous pouvez consulter le site *fastt.fr*

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !!!!

ET POUR NOUS LES SALARIES ???? qui faisons en sorte que cette entreprise fonctionne au mieux. Qu'avons-nous eu en retour ? Pas de prime de fidélisation ! Pas de participation ! Pas de reconnaissance !...

QUEL SERA ALORS L'AVENIR DES INTERIMAIRES ???? ZERO €, RIEN

* Des bas salaires ! * Des heures supplémentaires ! * Des contrats de plus en plus courts !
* Des missions de moins en moins fréquentes ! * Des conditions de travail qui se dégradent !

Vous êtes intérimaires, mais salariés Start People, alors pourquoi ne pas avoir les mêmes avantages que les permanents

Nous, FORCE OUVRIERE, revendiquons :

Une prime d'ancienneté comme les permanents.
La participation de la direction à la mutuelle comme les permanents.
Des conditions de travail dignes de ce nom…

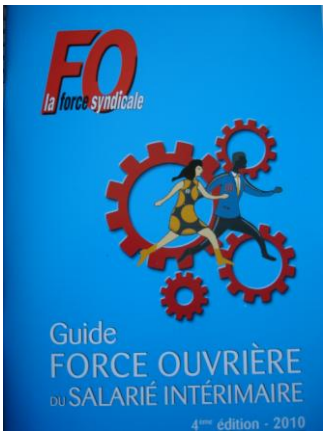

POUR MIEUX CONNAITRE VOS DROITS ET LES FAIRE RESPECTER, PROCUREZ-VOUS LE NOUVEAU GUIDE DU SALARIE INTERIMAIRE

Nous vous l'enverrons avec toute nouvelle adhésion…

ENSEMBLE, NOUS POUVONS GARDER NOS ACQUIS, ALORS REJOIGNEZ- NOUS !

✂

NOM :.....**PRENOM :**……

ADRESSE : ……

VILLE ET CODE POSTAL :……

TELEPHONE :……**AGENCE START PEOPLE :**……..

PROFESSION :……...**SIGNATURE :** ……

Email :……**DATE**……

☞ Le montant de la cotisation annuelle est de 122,60 euros ce qui fait 10€22 par mois
☞ Elle est déductible de vos impôts à hauteur de 66% en remplissant la case AC de votre déclaration de revenus;

☞ A renvoyer à :

Union Locale Force Ouvrière Françoise WELLECAM
103 rue Barthélémy DELESPAUL BP 194 59018 LILLE Cedex